

L'écureuil

JOURNAL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE NEYRUZ 



Le projet REPER

17



Budget 2023

6



**La haie champêtre
de biodiversité**

16

Sommaire

- 3 Editorial**
- 4 Bureau du Conseil général**
- 5 Décisions du Conseil général**
- 6 Les budgets 2023**
- 11 Dicastères**
- 22 Interview**
- 23 Manifestation**
- 24 Informations officielles**
- 26 Divers**

Impressum

Tirage: Cette publication est éditée
2 à 3x par an à 1250 exemplaires

Éditeur: Commune de Neyruz

Coordination: Administration
communale - Tél.: 026 916 15 50

Site web: www.neyruz.ch

E-mail: neyruz@neyruz.ch

Graphisme: Effet-i-media
www.bepbep.ch

Délai de rédaction:

Pour le N°126 le 22 mai 2023

Photos: Commune de Neyruz -

Benoît Perriard -

David Dunand www.daviddunand.com

Impression: media-f

L'année 2022 n'a pas été de tout repos. Depuis plusieurs mois, le monde subit de multiples crises : le Covid, la guerre en Ukraine, l'inflation, le défi climatique, les grandes questions énergétiques. Nous traversons une époque infiniment complexe et les équilibres que nous avons toujours connus semblent menacés.

Pour chacune des communautés humaines que nous constituons à l'échelle locale, les conséquences subies de ces crises sont directement perceptibles. Cette nouvelle année sera donc l'occasion pour chacun-e d'entre nous d'apporter à sa manière une contribution à ces situations, par des gestes personnels qui, ajoutés les uns aux autres, auront des effets positifs.

En consultant l'agenda communal des activités, vous vous rendrez compte que vos autorités et les sociétés locales œuvrent dans ce sens : des conférences et ateliers en lien avec le développement durable, des ateliers lecture pour les écoliers, des rencontres intergénérationnelles de printemps, des marchés, un tournoi villageois de pétanque et bien d'autres manifestations encore. Il nous paraissait également primordial d'accorder une attention toute particulière aux jeunes de la commune, car ce sont eux, notre futur, nous nous devons de ne pas les laisser seuls face aux crises. C'est pour cela que la commune a mandaté REPER, une association qui a pour mission la promotion de la santé et la prévention des dépendances et des situations à risque chez les jeunes.

Et si nous faisons de l'année 2023 l'année de la redécouverte des belles choses simples toutes proches qui nous entourent... Si nous apprenons à relever ce qui va bien pour nous en réjouir, à remarquer les efforts des uns et des autres, à leur exprimer notre satisfaction et même notre joie : un petit compliment, un simple merci ! Essayons ! Essayons de faire de cette année 2023, l'année de l'enthousiasme, de la générosité, de la gratitude, sources du bien vivre ensemble et d'un bonheur simple retrouvé !

Le Conseil communal



Bureau du Conseil général

Le temps des bonnes résolutions

Les débuts d'année sont propices aux changements. Le passage à l'an nouveau coïncide souvent avec la volonté de prendre quelques bonnes résolutions. Certains voudront se remettre au sport, d'autres essayeront d'arrêter de fumer, de moins boire ou de manger plus sainement. A chacun ses priorités et ses motivations.

Le Conseil général, lui, n'a pas attendu la nouvelle année pour prendre une décision forte pour le futur de la commune. Lors de leur double séance de la mi-décembre, les membres du Conseil général ont décidé de soutenir pleinement la stratégie proposée par le Conseil communal.

Compte tenu des importants investissements liés au périmètre scolaire, le Conseil communal a élaboré une planification financière sur 8 ans. Une vision à long terme qui permet d'intégrer les projections financières de toutes les étapes de réalisation de cet ambitieux projet pour la commune. Comme point de départ, le Conseil communal a proposé de reconduire la pause fiscale pour l'année 2023 et de maintenir le coefficient communal à 0.81. Un gage de stabilité qui a permis de présenter un budget cohérent, quoique légèrement déficitaire, accepté à la quasi unanimité, par le Conseil général, qui a voté oui à 46 voix et 1 abstention le budget communal de résultats et à 45 oui et 2 abstentions le budget communal des investissements.

Notre village a connu une forte augmentation démographique ces dernières années. Avec désormais près de 3000 habitants, notre commune doit adapter ses infrastructures aux besoins des enfants neyruziens, et de leurs parents. En décidant de mettre la priorité sur cet épais dossier, le Conseil communal a pris ses responsabilités. En le soutenant clairement, le Conseil général s'est aligné pour faire avancer un projet devenu indispensable. Assurément, une bonne résolution.

Excellente année 2023 à toutes et à tous !

François Rossier
Président du Conseil général



Décisions du Conseil général

Séance du Conseil général du 13 et 14 décembre 2022

Le Conseil général s'est réuni le 13 et le 14 décembre 2022. Le procès-verbal provisoire peut être consulté sur notre site internet rubrique

Politique / Conseil général / Procès-verbaux.



Lors de cette séance, le Conseil général a :

- Approuvé le procès-verbal du dernier Conseil général du 4 octobre 2022
- Pris connaissance et validé les informations du Bureau du Conseil général
- Pris connaissance des différentes communications du Conseil communal
- Pris acte du rapport de l'association REPER
- Pris acte de l'étude de faisabilité des bâtiments
- Pris acte de la stratégie de Développement durable Agenda 2030
- Pris connaissance du rapport de gestion de Neyergie SA ainsi que du rapport de gestion de la Neyruzienne

Durant cette même séance, le Conseil général a traité plusieurs objets qui lui étaient soumis par le Conseil communal. Les messages élaborés par le Conseil communal en relation avec ces objets peuvent être consultés sur notre site internet rubrique

Politique → Conseil général → Dates des séances.



En résumé, le Conseil général a :

- Procédé à l'élection de M. Luc Overney comme scrutateur au Bureau du Conseil général

- Procédé à l'élection de M. Frédéric Pythoud comme scrutateur suppléant au Bureau du Conseil général
- Pris acte de la planification financière communale 2023-2030
- Accepté à l'unanimité la modification du coefficient d'impôt communal de 0.85 à 0.81 pour l'année 2023
- Accepté à l'unanimité le crédit-cadre pour l'éclairage public
- Accepté à l'unanimité le crédit pour la station de traitement des métabolites du chlorothalonil
- Accepté par 46 oui, 0 non et 1 abstention le budget communal de résultats
- Accepté par 45 oui, 0 non et 2 abstentions le budget communal des investissements
- Refusé par 21 non, 10 oui et 16 abstentions la résolution du groupe AdN pour les prochains budgets



Les budgets 2023

Extraits des budgets 2023 et commentaires

Coefficient d'impôt communal

Le plan financier communal montre que ces prochaines années les investissements seront encore très importants, notamment avec le projet d'agrandissement des bâtiments du périmètre scolaire. Le Conseil communal estime toutefois que nous pouvons nous permettre de proposer de prolonger la pause fiscale avec le coefficient de 0.81 encore pour l'année 2023. Le budget 2023, malgré un excédent de charges de CHF 272'960 (environ 3 points d'impôt), nous laisse présager d'un compte de résultats équilibré, voire bénéficiaire (prudence budgétaire).

Dès le budget 2024, le coefficient communal devrait normalement repasser à 0.85 ; celui-ci sera défini, notamment au vu des règlements communaux à mettre en place.

Budget du compte de résultats

Le budget de résultats 2023 présente un excédent de dépenses de CHF 272'960, pour un total des dépenses de

CHF 11'721'145 et un total des recettes de CHF 11'448'185.

Le Conseil communal a décidé de ne pas économiser dans les prestations en faveur de la population, des sociétés et des honoraires d'études qui devraient nous permettre de mieux cibler certains futurs investissements compte tenu du capital propre au bilan au 31.12.2022 se montant à CHF 18,060 mio (qui couvre largement la perte budgétée), des résultats encourageants des dernières années et malgré les incertitudes liées à la fiscalité irrégulière.

En comparaison du budget 2022, nous constatons une augmentation des charges de CHF 592'528 (+ 5.32 %) et une augmentation des recettes de CHF 449'378 (+ 4.09 %).

Une remarque importante concerne le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif PA de CHF 380'000 qui nous améliorerait l'exercice 2021 de ce montant. Celui-ci est totalement utilisé dans le cadre de ce budget 2023.

La relative augmentation des dépenses provient, entre-autres, de l'augmentation de la dotation en personnel. Afin de mettre à niveau les structures administratives par rapport au développement du village des dernières années, un renforcement de notre administration

avait été prévu en fin 2021, notamment au niveau du service technique qui était débordé, ainsi qu'avec un réexamen des tâches. Les dotations ont été réexaminées en fonction des mandats externes et des cahiers des charges. Le budget 2023 prévoit l'adaptation suivante :

- 20 % supplémentaire pour le CdH/ Administration communale
- 80 % pour le service de l'épuration et la déchetterie (dès mai 2023)
- engagement dès octobre 2023 d'un-e nouvel-le administrateur-ice des finances, notre administratrice des finances Mme Marie-Noëlle Eggertswyler prenant une retraite anticipée bien méritée en cours d'automne 2023.

De plus, l'augmentation des charges liées cantonales et régionales est en hausse légère en comparaison du budget 2022. Elles augmentent toujours, soit de 2,12 % pour un montant de CHF 125'150, donc plus que proportionnellement à l'augmentation de la population de 48 personnes qui est le critère unique utilisé. Ces charges liées sont calculées pour l'année 2023 selon les chiffres de notre population légale au 31 décembre 2021 (2805 personnes) et cette dernière a augmenté de 48 personnes depuis le 31 décembre 2020, soit 1,74 %.

Compte de résultats

| Compte | Désignation | Budget 2023 | | Budget 2022 | | Budget 2021 | |
|--------|--|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 0 | Administration générale | 1 138 010,00 | 15 500,00 | 1 036 250,00 | 13 900,00 | 1 077 173,97 | 22 470,45 |
| 1 | Ordre et sécurité publics, défense | 272 335,00 | 84 000,00 | 221 805,00 | 85 000,00 | 186 001,21 | 95 983,70 |
| 2 | Formation | 3 721 760,00 | 44 560,00 | 3 804 205,00 | 48 570,00 | 3 288 776,12 | 24 384,20 |
| 3 | Culture, sport et loisirs | 399 580,00 | 130 200,00 | 330 622,00 | 117 940,00 | 323 142,43 | 80 610,95 |
| 4 | Santé | 1 166 220,00 | 13 000,00 | 1 113 625,00 | 11 000,00 | 1 024 213,25 | 13 212,55 |
| 5 | Prévoyance sociale | 1 921 630,00 | 46 800,00 | 1 955 680,00 | 38 125,00 | 1 739 290,90 | 35 350,90 |
| 6 | Trafic et télécommunications | 1 060 535,00 | 120 650,00 | 870 345,00 | 88 150,00 | 759 647,94 | 39 112,55 |
| 7 | Protection de l'environnement et aménag. du territoire | 1 665 570,00 | 1 062 195,00 | 1 523 690,00 | 1 062 510,00 | 1 355 980,50 | 934 929,62 |
| 8 | Economie publique | 27 590,00 | 14 100,00 | 23 510,00 | 17 500,00 | 35 829,10 | 30 094,25 |
| 9 | Finances et impôts | 347 915,00 | 9 917 180,00 | 248 885,00 | 9 516 112,00 | 255 772,42 | 9 522 458,79 |
| | Totalisation | 11 721 145,00 | 11 448 185,00 | 11 128 617,00 | 10 998 807,00 | 10 045 827,84 | 10 798 607,96 |
| | Résultat | | 272 960,00 | | 129 810,00 | 752 780,12 | |

Compte des investissements

| Compte | Désignation | Budget 2023 | | Budget 2022 | | Budget 2021 | |
|--------|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| 0 | Administration générale | 0,00 | 0,00 | 25 000,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 1 | Ordre et sécurité publics, défense | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2 | Formation | 1 300 000,00 | | 750 000,00 | 4 230,00 | 208 852,00 | 0,00 |
| 3 | Culture, sport et loisirs | 857 000,00 | 0,00 | 60 000,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4 | Santé | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 5 | Prévoyance sociale | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 6 | Trafic et télécommunications | 1 631 000,00 | 0,00 | 1 731 890,00 | 0,00 | 1 388 134,29 | 492 404,90 |
| 7 | Protection de l'environnement et aménag. du territoire | 4 217 000,00 | 210 000,00 | 3 562 300,00 | 127 000,00 | 463 997,90 | 187 932,00 |
| 8 | Economie publique | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 9 | Finances et impôts | 500 000,00 | 0,00 | 400 000,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Totalisation | 8 505 000,00 | 210 000,00 | 6 529 190,00 | 131 230,00 | 2 060 984,19 | 680 336,90 |
| | Résultat | | 8 295 000,00 | | 6 397 960,00 | | 1 380 647,29 |



Budget du compte des investissements

Quant au budget des investissements 2023, ce dernier comporte, pour la plus

grande partie, des investissements déjà votés et encore en cours de réalisation, des objets soumis au vote lors de la séance du Conseil général du 14.12.2022 et différents montants d'in-

tentions de dépenses qui nécessitent encore des études complémentaires. Le moment venu, ces objets seront présentés au Conseil général pour une demande de crédit.

Budget des investissements 2023

| Dépenses | Revenus | Excédent dépenses |
|--|---------|-------------------|
| 8 505 000 | 210 000 | -8 295 000 |
| Récapitulatif | | 8 295 000 |
| Investissements déjà votés (soldes) | | 5 537 200 |
| Investissements à l'ordre du jour | | 380 000 |
| Taxes de raccordement EP & EU | | -210 000 |
| Intentions de dépenses | | 2 587 800 |
| Détails | | |
| Investissements déjà votés (soldes) | | 5 537 200 |
| Assainissement Ouest Village | | 1 237 000 |
| Assainissement EU/EC - Secteur Nierlet | | 410 000 |
| Prêt relais à Neyergie SA p/installations PV et construction microréseau | | 200 000 |
| Assainissement conduites EP et séparatif EU | | 1 625 200 |
| Aménagement giratoire carré | | 188 000 |
| Aménagement passage-piétons et chemin piétonnier | | 130 000 |
| Bâtiment de la chaufferie (reporté) | } | 0 |
| Bâtiment de la chaufferie-préparation construction supérieure (reporté) | | 0 |
| Mise en séparatif Les Allys/Imp. du Chêne (reporté) | | 0 |
| Aménagement place «Kiss & Go» Rte d'Onnens (reporté) | | 0 |
| PAD Le Sécheron | | 250 000 |
| Adaptation du PAL | | 100 000 |
| Etude de faisabilité bâtiments du périmètre scolaire | | 50 000 |
| Concours bâtiments du périmètre scolaire | | 250 000 |
| Secteur Les Simon - eau d'arrosage | | 57 000 |
| Secteur Les Simon - protection contre les crues | | 110 000 |
| Réaménagement RC - particip. aménagement espace routier, séq. 3 | | 490 000 |
| Réaménagement RC - particip. crédit étude, séq. 4 | | 97 000 |
| Réaménagement RC - éclairage public, séq. 3-4 | | 183 000 |
| Mobilité douce Les Allys et canapé forestier | | 80 000 |
| Aménagements routiers divers | | 80 000 |
| Investissements à l'ordre du jour | | 380 000 |
| Assainissement éclairage public (totalité CHF 360'000) | | 60 000 |
| Station de traitement des métabolites du chlorothalonil | | 320 000 |
| Taxes de raccordement EP & EU | | -210 000 |
| Intentions de dépenses | | 2 587 800 |

Planifications financières 2023 – 2030

Plan financier du compte des investissements en résumé

Le Conseil communal a élaboré, en application de la Loi sur les communes, sous le titre de plans financiers, un programme d'investissements et une évaluation des charges et produits du compte de résultats pour les cinq prochaines années. Ces plans financiers sont adoptés par le Conseil communal sur préavis de la Commission financière. Le Conseil général en prend acte. Il s'agit avant tout d'un tableau de bord permettant à l'Exécutif communal d'avoir une vision à moyen terme et de faire évoluer les priorités.

Le plan financier des investissements comprend de gros montants à engager, mais aussi l'espoir de nouvelles recettes par les ventes de parcelles de terrain. Si celles-ci ne pourront se faire dans ce laps de temps, les frais inhérents à leurs équipements ne seront pas engagés, mais cela nécessitera aussi la fixation de priorités plus contraignante.

Le plan financier des investissements s'inscrit dans la planification à long terme des interventions sur :

- le plan de développement des infrastructures scolaires et extrascolaires dans le périmètre scolaire ;
 - la planification cantonale connue des interventions sur la route cantonale pour coordination ;
 - le plan des infrastructures d'eau potable (PIEP) + coordination éventuelle avec les projets routiers ou d'infrastructures d'épuration des eaux ;
 - le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) + coordination éventuelle avec les projets routiers ou d'infrastructures d'approvisionnement en eau.
- d) L'agrandissement de la STEP de Villars-sur-Glâne pour un montant total de CHF 4'315'000 pourrait être supprimé en cas de conversion de l'entente intercommunale actuelle en association de communes.

Pour le reste, la planification 2023-2030 des investissements intègre les éléments suivants :

- a) Les projets en cours dont tout ou partie des dépenses et des recettes est reporté sur la période 2023 à 2030.
- b) Les nouveaux projets planifiés sur la période 2023 à 2030.
- c) Les recettes d'investissements planifiées sur la période. Celles-ci sont principalement les taxes de raccordement EP et EU, les ventes immobilières et les contributions d'équipements.

La planification financière des investissements 2023-2030 qui vous est présentée totalise CHF 38'084'450 de dépenses nettes sur cette période de huit ans. Le Conseil communal a voulu la transparence et a ainsi indiqué toutes les intentions de projets futurs.

Concernant l'étude de faisabilité pour les infrastructures du périmètre scolaire, celle-ci a fait ressortir avec précision le calendrier du projet ainsi que les aspects financiers y relatifs. Dès lors, les chiffres connus à ce jour ont été adaptés en conséquence dans la planification financière.

Cette planification financière sera affinée d'année en année en fonction des investissements projetés et prioritaires par le Conseil communal et qui devront être soumis à votation lors de prochaines séances du Conseil général, en collaboration avec la Commission financière qui sera amenée à donner son préavis.

Planification des investissements 2023 - 2030

| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total sur 8 ans |
|-------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|------------------|-----------------------|
| Dépenses | 8 505 000,00 | 7 985 000,00 | 7 598 850,00 | 10 130 700,00 | 6 275 800,00 | 8 060 000,00 | 5 000 000,00 | 0,00 | 53 555 350,00 |
| Produits | 210 000,00 | 1 350 000,00 | 4 851 800,00 | 1 359 100,00 | 4 050 000,00 | 1 800 000,00 | 1 800 000,00 | 50 000,00 | 15 470 900,00 |
| Bénéfice / Perte | -8 295 000,00 | -6 635 000,00 | -2 747 050,00 | -8 771 600,00 | -2 225 800,00 | -6 260 000,00 | -3 200 000,00 | 50 000,00 | -38 084 450,00 |
| Intérêts moyens (2.0%) | 165 900,00 | 132 700,00 | 54 941,00 | 175 432,00 | 44 516,00 | 125 200,00 | 64 000,00 | -1 000,00 | |
| Amortis. moyens sur PA (2.5%) | 144 430,00 | 224 125,00 | 17 205,00 | 85 750,00 | 363 750,00 | 9 000,00 | 325 000,00 | 0,00 | |

Les budgets 2023

Plan financier du compte de résultats en résumé

Pour l'élaboration de la planification financière du compte de résultats présentant un excédent de charges net sur la période de huit ans de 2023 à 2030 de CHF 2'718'326, il a été tenu compte des points suivants :

- Situation du budget 2023 avec les apurements nécessaires ;
- Prise en compte des derniers chiffres de la planification financière cantonale pour les dépenses liées ;
- Intégration des charges financières des futurs investissements planifiés avec les nouvelles normes MCH2 (intérêts moyens 2.00 %), soit les charges d'intérêts sur tous les engagements et intentions d'investissements figurant sur le plan financier ;
- Pour les amortissements, une grande modification avec l'entrée

en vigueur de MCH2, ceux-ci se calculent uniquement sur les investissements du patrimoine administratif (amortissements moyens 2.50 %) ;

- Prise en compte d'une évolution réaliste pour la fiscalité ordinaire – doutes sur l'évolution de la conjoncture actuelle ;
- Impôts sur les mutations et gains immobiliers en baisse au vu des projets de vente de terrains et d'appartements terminés ou arrivant à terme et l'incidence du nouveau PAL ;
- Impôt communal : pause fiscale en 2023 avec coefficient de 0.81 et dès l'année 2024 coefficient de 0.80 jusqu'en 2030 ;
- Les règlements EP et EU, renvoyés lors de la séance du Conseil général du 04.10.2022, devront être revus et modifiés pour le budget 2024. Ceci sera à travailler simultanément avec la fixation d'un coefficient d'impôt communal fixe pour plusieurs

années ou avec un maintien d'un taux « flottant » ;

- Evolution des charges et revenus pour les années 2023-2030 ;
- Charges de transfert (dépenses liées) : augmentation de la population de 2805 habitants pour le budget 2023 à 3350 habitants à fin 2030. Il a été tenu compte d'une augmentation des dépenses liées de 2.0 % de 2023 à 2027, de 1 % en 2028 et 2029 et de 7 % en 2030.

Les montants des investissements sont conséquents. Le Conseil communal souhaite profiter des taux qui restent encore favorables actuellement sur le marché pour réaliser ces investissements, lesquels sont indispensables à la préservation d'infrastructures de qualité et au développement de nouvelles qui favoriseront la qualité et la bonne marche des affaires communales.

Planification du compte de résultats 2023 - 2030

| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total sur 8 ans |
|-------------------------|--------------------|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|--------------------|----------------------|----------------------|
| Charges | 12 089 245,00 | 12 377 676,34 | 16 849 959,44 | 13 204 407,17 | 15 523 616,58 | 15 082 893,60 | 15 297 197,53 | 15 070 240,02 | 115 495 235,68 |
| Produits | 11 650 385,00 | 11 952 112,56 | 17 130 767,33 | 13 450 375,88 | 15 657 804,80 | 14 246 148,08 | 15 119 425,99 | 13 569 889,67 | 112 776 909,31 |
| Bénéfice / Perte | -438 860,00 | -425 563,78 | 280 807,89 | 245 968,71 | 134 188,22 | -836 745,52 | -177 771,54 | -1 500 350,35 | -2 718 326,37 |

En comparaison avec la **planification du compte de résultats 2023-2030 établie à un taux d'imposition à 0,80 dès 2024**, le Conseil communal présente, pour réflexions dues au fait des incertitudes des valorisations des terrains communaux (conjoncture, poten-

tiel d'acheteurs, etc.), une **deuxième variante de planification avec un taux d'impôt évolutif à 0.81 pour l'année 2023, à 0.83 pour les années 2024 et 2025 et de retour à 0,85 dès 2026**. Ces modifications font ressortir un excédent de produits net sur cette même

période de huit ans de CHF 644'585. Ce scénario sera étudié plus en détail lors de l'établissement des prochains budgets 2024 et des nouvelles planifications financières mises à jour.

Planification du compte de résultats 2023 - 2030

| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total sur 8 ans |
|-------------------------|--------------------|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| Charges | 12 089 245,00 | 12 377 676,34 | 16 849 959,44 | 13 204 407,17 | 15 523 616,58 | 15 082 893,60 | 15 297 197,53 | 15 070 240,02 | 115 495 235,68 |
| Produits | 11 650 385,00 | 12 260 312,13 | 17 442 048,88 | 13 974 366,50 | 16 192 035,33 | 14 785 720,92 | 15 689 394,55 | 14 145 557,92 | 116 139 821,23 |
| Bénéfice / Perte | -438 860,00 | -117 364,21 | 592 089,44 | 769 959,33 | 668 418,75 | -297 172,68 | 392 197,02 | -924 682,10 | 644 585,55 |



Dicastère 1 : Administration générale et ressources humaines



Jean-Pierre Corpataux, Syndic

Informations générales de votre Syndic

L'année 2022 a encore été très intense pour vos Autorités communales. De nombreux dossiers d'importance nous ont occupés et sont toujours à l'état d'études ou en phase de décisions au Canton ou auprès de partenaires. Rien n'est simple et les processus sont lents et compliqués. Toutefois, le Conseil communal garde toute sa motivation et toute son énergie pour relever les nombreux défis qui attendent notre Commune. L'étude de faisabilité du périmètre scolaire a été présentée au Conseil général. Les travaux de la traversée de la route cantonale avancent et les opposants ont été entendus. Notre plan d'aménagement local PAL se finalise en vue d'une nouvelle mise à l'enquête publique pour le faire correspondre aux souhaits et exigences cantonales. La zone d'intérêt général des Simon et plusieurs plans d'aménagement de détail PAD pourront alors être débloqués et avancer dans leurs phases d'élaboration. Notre stratégie 2030 pour le développement durable est en place et sera adaptée régulièrement aux enjeux environnementaux,

sociétaux et économiques. Le budget 2023 a été validé par le Conseil général. Il intègre les souhaits des divers groupes politiques du Conseil général et des Commissions communales. Avec la guerre actuelle et les perturbations liées à l'approvisionnement en gaz et en électricité, les incertitudes économiques sont nombreuses. Les marchés financiers s'affolent et la volatilité s'installe. De nombreux investissements nous attendent dans les prochaines années. Malgré ceci, le budget de résultat 2023 intègre une nouvelle pause fiscale bienvenue pour nos contribuables. Les Commissions communales font un travail remarquable pour soutenir le Conseil communal dans ses actions pour dynamiser la vie associative et économique du village. Les sociétés locales ont repris leurs activités et animent intensivement notre belle Commune. Soutenez-les et participez à leurs représentations. Beaucoup de personnes s'engagent pour Neyruz. Je leur adresse ici un immense merci pour leur dévouement et leur engagement.

Voici encore plusieurs nouvelles du dicastère 1, Administration générale et ressources humaines :

Cabinet médical à Neyruz

Suite à la fermeture du cabinet médical « Matray », le Conseil communal a entrepris plusieurs démarches pour tenter de maintenir un cabinet médical dans notre Commune. Plusieurs contacts oraux et écrits ont été pris avec la Direction de la Santé publique, des médecins, des cabinets de santé existants, des Communes voisines, la FMH et l'Association fribourgeoise des médecins. L'analyse d'un mandat avec une société de recrutement a également été effectuée. Malheureusement, toutes nos démarches sont restées vaines à ce jour. Le Conseil communal reste donc attentif aux possibilités futures et si des opportunités se présentent pour accueillir et favoriser

l'implantation d'un cabinet de santé à Neyruz.

Gare CFF – contact avec les CFF et état de la situation

Le Conseil communal a eu plusieurs séances avec les CFF en 2022 au sujet de notre gare. Si nous avons la confirmation du maintien de la gare dans notre Commune, celle-ci sera par contre déplacée par les CFF. L'emplacement actuel n'est plus possible à cause du dévers trop important de la ligne et des exigences de la LHand (loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées). Face aux variantes d'emplacements annoncées par la Commune, les CFF favorisent celui à l'ouest, soit côté de la Daille. L'emplacement prévu à l'est au parking de la Carrida n'est pas retenu par les CFF. Pour l'emplacement prévu à l'ouest, un avant-projet est à l'étude chez les CFF et sera présenté à la Commune en temps voulu. Selon les CFF, aucuns travaux ne sont envisagés avant 2030-2031. Une



coordination des travaux sera prévue pour la nouvelle gare et le pont CFF supérieur au centre du village qui doit être rénové. Les démarches administratives seront effectuées par les CFF. Les travaux de la nouvelle gare seront financés par les CFF. Par contre, les éventuelles plus-values demandées par la Commune seront à la charge de la Commune. Concernant l'accessibilité au quai actuel, côté Nord direction Romont, les CFF vont analyser en





2023 une mesure simple pour améliorer cet accès pour les poussettes et pour les personnes à mobilité réduite. Finalement, les CFF, la Migros et la Poste ont été abordés par la Commune pour analyser si une solution existe pour installer des WC publics à la place de la gare.

Groupe de travail (GT) pour les règlements Eau potable et Eaux usées :

Suite au report de ces deux règlements par le Conseil général du 4.10.2022, le Conseil communal a décidé de mettre en place un groupe de travail, selon le souhait du Conseil général. La constitution décidée pour ce GT est de :

- 2 CC : MM Jean-Marc Sallin et Jean-Noël Gendre
- 5 délégués du CG (fonctionne comme coordinateur entre les groupes politiques et le GT) :
 - o AVEN : M. Jean-Jacques Friboulet
 - o GSO : Mme Catherine Guillaume-Girard
 - o ECAS : M. Luc Overney
 - o ADN : Mme Valérie Michel Dousse
 - o « Petites listes » : M. Josselin Gendre



- Soutien du bureau d'ingénieur, de l'administration des finances et du service technique communal.

Les objectifs du GT sont :

- o Base de travail : projets de règlements présentés au CG le 4.10.2022
- o Nouveaux règlements devront répondre à la législation
- o Nouveaux règlements devront répondre aux souhaits des groupes politiques (consensus)
- o Nouvelles consultations à prévoir auprès de Monsieur Prix et du SEN
- o Présentation et vote du CG sur ces nouveaux règlements : CG du 3.10.2023

Majorité civique 2022

Malheureusement, vu le manque d'inscription (3 personnes sur 39), nous avons été contraints d'annuler ce sympathique évènement pour l'année 2022. Afin d'avoir le maximum de participants, le Conseil communal a décidé d'organiser dorénavant cette fête de la majorité civique tous les deux ans. La date du samedi 18.11.2023 a d'ores et déjà été retenue pour la majorité civique 2022 et 2023, soit pour fêter les nouveaux-elles citoyens-nes nés en 2004 et 2005. Des invitations individuelles leur seront adressées en temps voulu.

Neyruz... quelques chiffres en vrac pour l'année 2022

Cartes de compacteurs vendues: **175**

Repas livrés à domicile par les bénévoles : **2'432**

Mises à l'enquête préalable : **3**

Mises à l'enquête restreinte : **51**

Mises à l'enquête ordinaire : **19**

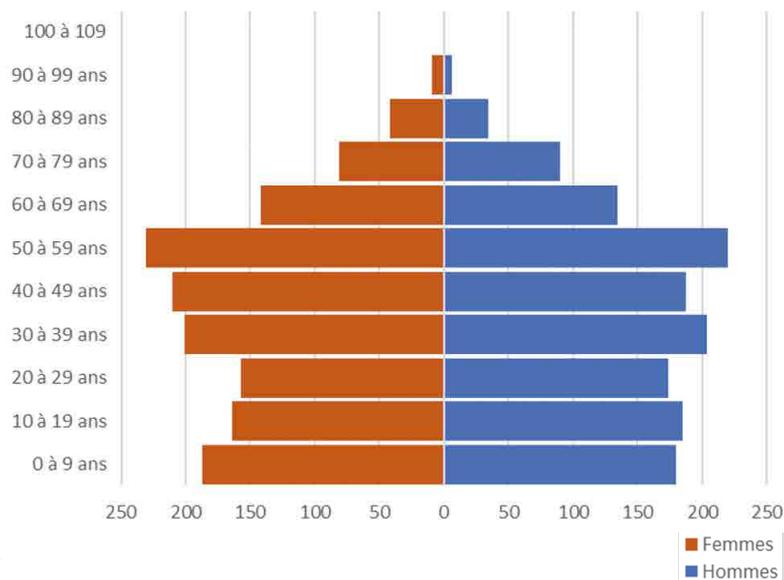
Contrôle des habitants – statistiques diverses

| | Année 2021 | Année 2022 |
|---|------------|------------|
| Arrivées | 302 | 301 |
| Départs | 246 | 268 |
| Naissances | 33 | 36 |
| Décès | 15 | 15 |
| Population | 2'807 | 2'839 |
| Electeurs inscrits en matière fédérale et cantonale | 1'754 | 1'774 |
| Electeurs inscrits en matière communale | 2'013 | 2'028 |

36 naissances en 2022

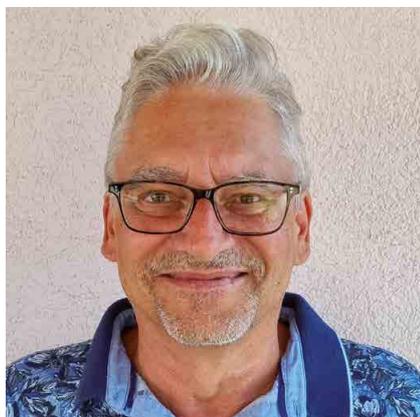
| Filles | Garçons |
|-----------|----------|
| Maëlle | Antoine |
| Norah | Liam |
| Brooklyne | Adrien |
| Kathlyne | Mael |
| Deva | Giulian |
| Ema | Benjamin |
| Anaïs | Henri |
| Elenaor | Eron |
| Alice | Evan |
| Ajla | Timéo |
| Méline | Malik |
| Elisa | David |
| Éline | Eloi |
| Noa | Tomás |
| Rajana | Livio |
| Romane | Joris |
| Janina | Victor |
| Clara | |
| Ilona | |

Population légale au 31.12.2022



| | Femmes | Hommes |
|-------------|--------|--------|
| 100 à 109 | 1 | 0 |
| 90 à 99 ans | 9 | 6 |
| 80 à 89 ans | 42 | 34 |
| 70 à 79 ans | 81 | 90 |
| 60 à 69 ans | 142 | 134 |
| 50 à 59 ans | 231 | 220 |
| 40 à 49 ans | 210 | 187 |
| 30 à 39 ans | 201 | 204 |
| 20 à 29 ans | 157 | 174 |
| 10 à 19 ans | 164 | 185 |
| 0 à 9 ans | 187 | 180 |

Dicastère 2 : Formation



Bernard Kolly, Conseiller communal

Permettez-moi chères concitoyennes et chers concitoyens de vous souhaiter mes meilleurs vœux pour l'année 2023.

Quelques informations au sujet de l'école. L'école Terre-Lune de Neyruz, comptait au 31 décembre 2022, 277 élèves physiques et 293 élèves légaux. Cette différence s'explique par le fait que certains élèves demandent une

plus grande attention. L'effectif légal est le chiffre pris en compte pour le calcul des élèves.

PMS

Encore une abréviation me direz-vous. PMS est l'abréviation de plan de mobilité scolaire.

À la suite d'un séminaire de l'ATE, l'idée serait de demander une analyse des cheminements scolaires dans notre commune. Les plans de mobilité scolaire permettent de rendre compte de la diversité des environnements et du parcours qu'emprunte les enfants pour se rendre à l'école. Dans le processus, les enfants, les parents et les enseignants sont impliqués.



Cela permettrait d'aménager les espaces et les cheminements pour que les enfants puissent se déplacer en toute sécurité. Après une étude du parcours, l'ATE fournit un rapport à la commune. Les points noirs sont ainsi mis en évidence et permettent, dans la mesure du possible, de rendre le parcours plus sûr et de rassurer les parents. La commune de Neyruz met déjà à disposition des Pedibus dans le but de favoriser les déplacements des élèves à pied. Il ne faut pas oublier que le périmètre scolaire est rendu plus dangereux par la dépose et la récupération des enfants en voiture.

Voici donc le projet pour 2024.

Pour plus de renseignements vous pouvez consulter le site de l'ATE www.mobilitescolaire.ch

Cartes journalières CFF



Lors de la séance du 14 décembre 2022, le Conseil général a accepté le budget pour l'augmentation du nombre de cartes journalières CFF. Dorénavant, 4 cartes journalières CFF sont disponibles par jour depuis le 1^{er} février 2023 au lieu de 2. Profitez de cette offre étendue et bon voyage.



Dicastère 3 : Culture et société



Katuscia Sansonnens Cherubini,
Vice-Syndique

Cette année annonce autant de défis et découvertes que l'année dernière et nous nous en réjouissons ! Notre année 2023 a démarré avec un nouveau service : une « boîte à retours ».

Placée à l'extérieur de la bibliothèque, nos lecteurs peuvent désormais rendre des livres même en dehors des heures d'ouverture.

Quelques activités et événements du premier semestre :

- Ateliers « Né pour lire » : les vendredis 28.04 et 16.06 de 9h30 à 10h30. Destinés aux bébés et enfants d'âge préscolaire accompagnés d'un parent.
- BiblioWeekend : rendez-vous annuel où les bibliothèques de toute la Suisse se mettent en scène et accueillent le grand public pour des animations à des horaires inhabituels. Le BiblioWeekend 2023 aura lieu du 24 au 26 mars, sur le thème « Mettre les voiles ». Nous vous proposerons, entre autres, des activités créatrices pour les enfants, des contes pour adultes et une conférence donnée par Laurent Sciboz, aérostier de l'équipe Fribourg Freiburg Challenge, championne du

monde 2019 de la course Gordon Bennett, coupe du monde longue distance de ballons à gaz.

- Atelier « Création de mini-livres » : samedi 29.04, pour les élèves de 5H et 6H.
- Séance de contes à la forêt : au mois de juin, pour les élèves de 1H à 4H.

Vous trouverez les horaires et le programme détaillé dans l'agenda du site internet communal et sur notre page Facebook Bibliothèque Terre-Lune, que nous vous invitons à suivre.

Responsable de la bibliothèque
Francisca Barros Berlendis

Présentation de la Commission des naturalisations

Le 16 juin 2021, une toute nouvelle Commission des naturalisations a pris ses fonctions. Cette commission permanente est composée d'une représentante du Conseil communal, Katuscia Sansonnens (GSO) et de sept personnes élues du Conseil général : Helen Bowden (AdN), Ludovic Egger (EcAS), Jean-Jacques Friboulet (AveN), Setti Genoud (GSO, vice-présidente), Laetitia Perrin (AveN, secrétaire), Mallory Schneuwly Purdie (AveN, présidente) et Sébastien Uldry (GSO). Les membres de cette commission ont pour rôle d'évaluer l'intégration locale des candidates et candidats à la naturalisation. Ils examinent ainsi les dossiers transmis par le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil du canton de Fribourg (SAINEC), reçoivent les requérant-e-s en entretien et rédigent un préavis à l'attention du Conseil communal en vue de l'octroi du droit de cité.

Avec l'entrée en vigueur en 2018 de la nouvelle Loi sur la nationalité (LN), les

critères pour l'obtention de la naturalisation sont devenus plus restrictifs. Les candidates et candidats devant notamment être détenteurs d'un permis d'établissement (permis C), témoigner d'un séjour d'une durée de plus de 10 ans avec une autorisation stable et avoir des compétences attestées dans l'une des langues nationales (niveau A2 à l'oral et à l'écrit), notre commission a reçu durant ses 18 premiers mois d'exercice une dizaine de dossiers remarquables et rencontré des personnalités non seulement intégrées en Suisse, mais aussi dans la vie fribourgeoise et communale. Avec elles, nous avons parlé de politique fédérale, de gastronomie fribourgeoise, de géographie helvétique et d'histoire confédérale. Mais surtout, nous avons discuté de ce qu'ils et elles appréciaient en Suisse et à Neyruz en particulier. Sur ce qui leur donnaient envie de deve-



nir suisse et du rôle qu'ils et elles aspiraient à jouer dans la société en tant que futurs citoyens et citoyennes helvétiques. Si nos conversations ont été cordiales, nous n'avons pas perdu de vue l'objectif de ces rencontres et ni négligé l'importance de notre rôle dans le processus complexe de naturalisation. C'est avec déontologie que nous nous engageons ainsi à étudier et discuter de façon critique chaque dossier et rendre un préavis objectif et professionnel pour chaque candidate et candidat.

Au nom de la Commission
des naturalisations
Mallory Schneuwly Purdie,
Présidente



Le programme
MidnightSports

Situation

Les jeunes font de moins en moins de sport et en particulier pendant l'adolescence, l'activité physique diminue fortement. La santé est une condition essentielle pour renforcer l'estime de soi des jeunes, car le bien-être physique et psychique augmente la qualité de vie et renforce les compétences sociales.

Malgré le retrait social dans le monde virtuel, il demeure important pour les jeunes de se retrouver en-dehors de l'école ou des clubs de sport avec leurs camarades et d'échanger. Les jeunes se retrouvent donc le week-end dans des lieux au centre de l'espace public où reviennent toujours les problèmes de la consommation de substances psychoactives, de vandalisme, des déchets et de violence. Afin d'y répondre, des offres non-commerciales et adaptées aux jeunes sont nécessaires pour occuper leurs soirées et permettre aux jeunes dont les moyens financiers sont limités de s'adonner à des loisirs actifs et porteurs de sens.

MidnightSports

Le programme MidnightSports ouvre les salles de sport le samedi soir pour les jeunes entre 13 et 17 ans et offre ainsi un lieu gratuit pour les rencontres et l'activité physique. Il s'agit d'une offre des jeunes pour les jeunes : ils conçoivent et organisent le programme selon leurs besoins. Ce n'est pas le sport de pointe qui est au premier plan, mais le partage d'expériences. Dans les salles de sport, on réserve beaucoup de place aux activités sociales telles que danser, écouter de la musique et tout simplement passer du temps ensemble. Il s'agit pour les jeunes d'un lieu de rencontres où ils peuvent profiter de leur samedi soir sans alcool, cigarette et drogue.

Une équipe de juniorcoaches et d'adultes responsables du projet sont garants du bon déroulement des soirées. La collaboration des juniorcoaches est un élément clé de tous les programmes d'IdéeSport. Ils apprennent ainsi à prendre des responsabilités et font partie intégrante du projet, ils sont le « projet dans le projet ».

Objectifs du programme

Le week-end, les jeunes ont besoin d'espaces qui répondent à la façon dont ils ont envie d'organiser leurs loisirs. Avec le programme, la Fondation IdéeSport soutient les jeunes pour qu'ils puissent se développer de manière saine. Le sport est considéré ici comme un moyen d'arriver au but et contribue au renforcement des ressources ainsi qu'à l'encouragement des compétences. MidnightSports encourage l'intégration sociale, lutte contre les modes de comportement problématiques habituels lors des sorties et contribue ainsi dans une large mesure à la prévention des addictions.

Groupes cibles

L'offre s'adresse aux jeunes de l'école secondaire (1ère du CO jusqu'à 17 ans), indépendamment du sexe, du statut social ou de l'origine. MidnightSports est destiné en particulier aux groupes sociaux défavorisés qui sont difficiles à atteindre pour le travail de prévention en général. La participation des jeunes et des personnes clés dans les communes, les écoles ou les quartiers constitue un élément clé du programme.

IdéeSport

La Fondation IdéeSport s'engage pour la promotion de l'enfance et de la jeunesse. Elle utilise le sport comme moyen de prévention contre les dépendances, pour la promotion de la santé et l'intégration sociale. Avec ses programmes MidnightSports, OpenSunday et MiniMove, IdéeSport ouvre des espaces pour le sport et le mouvement et permet ainsi aux enfants et aux jeunes de se rencontrer régulièrement au delà des frontières culturelles et sociales.

Chiffres clés

99

Il existe 99 projets
MidnightSports en Suisse.*

1740

événements ont
été organisés en Suisse.*

84 191

participations*

Fondation IdéeSport
Place Chauderon 24
1003 Lausanne
www.ideesport.ch

Pour un espace en mouvement
Dans toute la Suisse, IdéeSport met à disposition des jeunes des espaces pour le mouvement et les rencontres, la prévention des addictions, la promotion de la santé et l'intégration sociale.

Plus d'informations suivront dans le prochain écurieul.

Dicastère 4 : Affaires territoriales



Axel de Montmollin, Conseiller communal

Du renouveau au fil de nos chemins pédestres

Au printemps 2023, les Communes de Neyruz et de Cottens procéderont au raccordement de certaines de leurs boucles pédestres respectives et au balisage spécifique à l'aide d'indicateurs de cheminement identiques à ceux déjà connus sur les circuits existants depuis quelques années.

Des affichages synoptiques d'orientation générale sont en phase d'élaboration. Ils seront installés à des emplacements permettant aux promeneurs d'avoir une visualisation sur les boucles pédestres déjà connues tout en permettant d'identifier réciproquement l'offre sectorielle mise à disposition par la Commune partenaire.

Ces développements concernent les secteurs suivants :

- *Au Bois de Simon (La Crêtaz / Les Grands Bois)*, soit entre les terrains de foot de Neyruz et de Cottens.
- Une liaison par des chemins agricoles existants de dévestiture, sis entre les hameaux de Nierlet (Neyruz) et des Rialets (Cottens), comprenant également un balisage et une interconnexion complémen-



taire de part et d'autre de la voie de chemin de fer et de la route cantonale entre le hameau de Nierlet et le terrain de foot de Cottens (secteur *La Fin des Més*).

Par ailleurs, la Commune de Neyruz soucieuse d'offrir, aux personnes en promenade - tout âge confondu - des points de repos, de contemplation, et pourquoi pas de méditation, poursuit ce qui a été initié en 2022. Partant nous installerons ce printemps un nouveau banc rustique à proximité immédiate de la Chapelle de Nierlet. Ce banc sera réalisé par la Corporation forestière *Forêts Sarine*.

Quant au panneau panoramique d'orientation dit « du Réservoir », il est actuellement en cours de réhabilitation. Initialement, ce panneau panoramique a été conçu il y a une vingtaine d'années par Monsieur Erich Thöni, citoyen neyruzien et ingénieur agronome à la retraite. Le visuel - d'une qualité remarquable avec des indications très précises sur tous les sommets et lieux-dits visibles depuis le réservoir sous un angle d'environ 180 degrés - sera celui de l'époque et illustré en noir-blanc.

Autrefois réalisé sous verre avec un papier photo argentique, cet ouvrage fort apprécié vieillissait mal et s'est progressivement dégradé à cause de l'humidité et des rayonnements qu'il subissait. Il est donc reconstruit avec un matériau moderne, résistant aux intempéries et aux dégâts dus à son exposition environnementale. Ainsi, dès la réalisation des 3 nouvelles plaques, le panneau panoramique complet retrouvera son habit d'apparat pour le plaisir des promeneurs venant admirer nos Alpes et Préalpes depuis ce point de vue exceptionnel.

La haie champêtre de biodiversité

Pour rester dans les thématiques du secteur dit du « Réservoir », citons également la haie champêtre de biodiversité, qui se situe à proximité du réservoir, installée par la Commune en automne 2019 et plantée par les élèves de *l'Ecole Terre-Lune*. Désormais en pleine phase de croissance, la haie commence progressivement à devenir

ment construit par des élèves et leur maîtresse, passionnée de nature.

Ce fut également le cas en 2022, sur un autre secteur fraîchement mis en place ailleurs dans le village. Un amoncèlement de branchages - lui aussi volontairement et soigneusement installé pour servir de lieu de vie et de reproduction à d'autres espèces - a soudainement disparu sans aucune raison, ni explication.



Source : <https://fondspourlarbre.fr>

significative et surtout elle abrite déjà ses premiers riverains faunistiques.

Rappelons ici, à toutes les personnes en promenade dans notre nature, que les aménagements effectués dans cette haie se déploient de diverses manières et sous des formes variées, telles que des tas de branchages, des pierriers, des perchoirs, des structures de pontes pour insectes, etc. Ces formes, réfléchies et assumées, fonctionnent - entre autres - comme lieux de chasse, de reproduction ou d'habitat.

Ainsi, nous nous devons de respecter, de préserver et de maintenir impérativement ces milieux intacts. En aucun cas, ceux-ci ne doivent être dérangés, déplacés, voire détruits comme cela fut, hélas, le cas en 2021. En effet, un pierrier adapté et servant de gîte/habitat à une espèce spécifique (un petit et sympathique mammifère local extrêmement utile à l'agriculture) a été complètement détruit lors d'un week-end. Le pierrier avait été minutieuse-

Ainsi, lorsque vous partez en balade dans le secteur où est située la haie champêtre de biodiversité pour vous rendre au parcours sportif de l'Ecureuil ou au panneau panoramique, nous vous remercions de l'attention et du respect que vous porterez à ce précieux et fragile environnement. Nous vous conseillons vivement de longer discrètement la haie par le sentier établi sur son côté, ne la traversez surtout pas et ne vous approchez pas des « amas » et autres éléments mis en place dans ce milieu.

Dans l'intervalle, la végétation installée dans cette haie se développe. Avec le temps, la haie continuera à s'étoffer et prendra de l'ampleur en protégeant d'elle-même le monde qu'elle abrite, et par la même, les problèmes d'intrusions indésirables s'estomperont.

Espaces biotopes et biodiversité

La Commune poursuit progressivement la mise en place d'autres biotopes sur son territoire partout où cela est envisageable et digne d'intérêt en tenant compte que cela ne perturbe pas les diverses activités territoriales actuelles et futures.



Source : www.vd.ch/Plan-action-Biodiversite-web.pdf

Si la présence d'espèces intéressantes - déjà observées occasionnellement grâce aux premiers éléments mis en place jusqu'ici en forêt et sur les cours d'eaux qui traversent la Commune se confirme, nous ne manquerons pas de vous relater ces développements.

Cependant, les principaux succès observés actuellement requièrent que nous laissons les espèces s'approprier progressivement ces territoires aménagés et mis à disposition. Afin que les premiers ré-établissements prometteurs observés, à ce stade, puissent petit à petit se confirmer, nous devons de respecter avec rigueur leur tranquillité en n'investissant en aucun cas les lieux renaturés ni en exerçant une quelconque forme de pression indésirable sur ces derniers.

En vous promenant, observez simplement à distance et avec discrétion ce qui nous entoure, c'est ainsi la meilleure et la plus adaptée des manières de profiter de la nature et de tout ce qu'elle nous offre.

Dicastère 5 : Santé et prévoyance sociale



Murielle Roos Bovey, Conseillère communale

Le projet REPER

La pandémie de Covid-19 et les mesures sanitaires qui en ont découlé ont eu des répercussions problématiques sur la jeunesse, problématiques que la guerre en Ukraine et le réchauffement climatique n'aident pas à dissiper.

Sur le plan des incivilités et des déprédations, la commune de Neyruz traverse actuellement une période calme mais au vu de l'évolution de la croissance démographique et de la densification du territoire, de tels phénomènes cycliques sont amenés à se reproduire. La question étant de savoir quand et à quelle intensité. C'est sur la base de ces constats que REPER, association d'utilité publique qui a pour mission la promotion de la santé et la prévention des dépendances et des situations à risque chez les jeunes principalement, a été mandatée par le Conseil Communal afin de réaliser une expertise de la situation des jeunes de Neyruz au début de l'année 2022.

Le mandat comportait trois volets :

1. Élaborer une expertise de la situation des jeunes de Neyruz de 10 à 25 ans, et plus particulièrement celles

et ceux qui ont pour habitude de se regrouper dans l'espace public

2. Réunir des informations sur les situations des jeunes en difficultés qui restent à leur domicile
3. Proposer des pistes d'interventions possibles sur la base de cette expertise

Pour réaliser cette expertise, des assistants socio-éducatifs ont arpenté Neyruz du 4 avril au 3 mai 2022, allant à la rencontre aussi bien des jeunes présent-es sur l'espace public que des différentes entités concernées par cette thématique, afin de brosser un tableau le plus complet possible de la situation.

9 permanences sociales de rue ont été réalisées qui ont permis de rencontrer 100 jeunes différent-es, et des entretiens avec 23 adultes représentant 11 entités concernées à un titre ou à un autre par la jeunesse de Neyruz.

Les résultats de cette expertise ont démontré que les jeunes se sentent bien dans notre commune, aiment y vivre dans une bonne ambiance. Ils se sentent en sécurité, que c'est une commune « cool et calme ». Il y a une fierté d'habiter à Neyruz et comparé à d'autres villages, « Neyruz c'est bien ». Il y a beaucoup de possibilités de faire diverses activités (Les Écus, la Jeunesse, la Place Rouge, autour de l'école,...).

Au-delà de ces considérations générales, les jeunes rencontré-es ont fait part de différents besoins plus précis, que l'on peut rassembler au sein de plusieurs catégories : un espace dédié aux jeunes, un skatepark comme lieu de sport et de rencontre, des aménagements extérieurs, des offres de loisirs, des transports publics plus fréquents, un soutien communal plus important.

Concernant les jeunes en difficulté qui s'isolent, ces situations concernent environ une trentaine de personnes, âgées entre 6 et 25 ans, soit 4% de la

population de Neyruz de cette tranche d'âge. Si le tableau sous l'angle des jeunes en difficulté qui s'isolent ne semble à priori pas trop alarmant, la vigilance s'impose, car des situations de ce type existent bel et bien. De plus, elles dépassent sans aucun doute le nombre de celles que l'étude a répertoriées, étant donné la difficulté à identifier les cas de ce genre ainsi que le caractère limité des interventions.

Dans le but de poursuivre l'identification des besoins et d'établir des priorités, un World café a été organisé en novembre 2022. C'est ainsi que plus d'une trentaine de jeunes, de 10 à 25 ans ont participé à divers ateliers regroupés autour des thèmes suivants : Que souhaites-tu changer à Neyruz, est-ce réalisable dans les deux ans, comment y arriver. La soirée s'est poursuivie avec la partie récréative assurée par Arnaud le magicien qui a su mettre des étoiles dans les yeux d'un public conquis.



Interventions possibles

L'expertise REPER a identifié trois types d'interventions possible pour la commune de Neyruz :

- 1) Maintenir le statu quo et miser sur le scénario que la conjonction de facteurs de 2019 - 2021 ne se reproduira plus et avoir recours à la sécurité privée en cas de résurgence.
- 2) Développer une intervention socio-culturelle en créant un centre d'animation ou maison de la jeunesse. Cela répondrait aux besoins d'un grand nombre de jeunes.
- 3) Développer une intervention socio-éducative et agir sur les comportements des jeunes en rupture ce qui relève clairement d'un travail éducatif.

Le Conseil communal s'est prononcé en faveur de la dernière solution et a mandaté REPER pour une intervention socioéducative complétée par la réalisation de quelques projets réalisables à court terme issus des besoins établis par nos jeunes concitoyens.

C'est ainsi que le 1^{er} janvier 2023 le mandat de travail social de rue mené par Arnaud Frossard a débuté. Son intervention consiste à aller dans les espaces publics et les autres lieux de rencontre à l'extérieur. Le but est de créer un lien de confiance en écoutant les jeunes sans jugement afin de favoriser l'expression de besoins et de demandes. Des accompagnements socioéducatifs leur sont alors proposés, qui peuvent concerner des domaines très divers : recherche d'une formation ou d'un emploi, dynamique familiale, addiction, démarches administratives, isolement, etc. Des projets individuels ou de groupes seront également soutenus. De manière plus générale, l'action d'Arnaud Frossard vise à renforcer la cohésion sociale au sein de la Commune.



Arnaud Frossard

« Je me présente, je m'appelle Arnaud Frossard et j'occupe la fonction de travailleur social de rue à 30% à Neyruz. J'ai grandi à Bulle, où j'ai développé mon intérêt pour l'entraide et le vivre-ensemble à travers le scoutisme notamment. A présent, je pratique la grimpe et j'ai également beaucoup d'intérêts pour la musique. Je joue de la guitare depuis mon plus jeune âge et j'évolue dans différents projets musicaux qui me permettent de pratiquer l'art de la scène et de nouer des liens avec le réseau culturel fribourgeois. Mon expérience professionnelle s'est constamment dirigée vers la population des adolescent-es et des jeunes adultes. En effet, j'ai travaillé au foyer Le Nid Clairval à Givisiez, au Centre de Loisirs de Neuchâtel ainsi qu'à la permanence éducative d'accueil, au sein de l'association REPER. »

N'hésitez pas à me contacter en cas de besoins, idées, projets, questions :

Arnaud Frossard
077 269 45 03
arnaud.frossard@reper-fr.ch



Dicastères

Seniors+ - Informations utiles

Vous l'avez sans doute remarqué, dans le dernier Ecureuil se trouvaient, sous forme de feuillet détachable, des informations et adresses utiles pour les seniors. Ces informations se trouvent désormais en format papier à l'administration communale et sur le site internet de la commune.



Elles seront également publiées dans l'Ecureuil une fois par année. Nous travaillons actuellement à la réalisation d'un onglet Seniors accessible depuis la page d'accueil du site web afin de simplifier l'accès aux informations par vous toutes et tous.

Préparé par la commission d'entraide et intergénérationnelle dans le cadre du projet Senior+, ce feuillet sera actualisé et complété régulièrement.

Dicastère 6 : Routes et édilité



Fabien Mettraux, Conseiller communal

Information sur la réfection des chemins communaux

La demande de crédit d'investissement pour la réfection des chemins rou-

tiers divers suite à leurs dégradations subies par les intempéries de l'été 2021 a été acceptée par le Conseil général en date du 14 décembre 2021. La Commune avait procédé à des réfections d'urgences pour libérer certains secteurs, faute de moyens.

Suite à cela, le Conseil communal a ouvert le dossier début janvier 2022.

Ces chemins étant hors zones, des études complémentaires ont été demandées par le service de l'agriculture.

Aujourd'hui, ces études sont terminées et ont été transmises au service cantonal pour approbation.

La Commune devrait recevoir un retour au printemps pour une réalisation des travaux durant cet été ou cet automne.

Dicastère 7 : Eaux et route cantonale



Jean-Marc Sallin, Conseiller communal

Nouvelle structure pour la défense incendie

En 2021, le Grand Conseil fribourgeois a adopté la Loi sur la défense incendie et les secours (LDIS), laquelle est entrée partiellement en vigueur le 1er

juillet 2021. La loi déploiera complètement ses effets dès le 1er janvier 2023, tout comme son règlement d'exécution, le règlement sur la défense incendie et les secours (RDIS).



CSPI NPC



Il y a lieu de rappeler quelles sont les missions premières de la défense incendie :

- Porter secours aux personnes et aux animaux
- Limiter les dégâts matériels et les dommages causés à l'environnement
- Ecarter les dangers imminents par des mesures appropriées.

Selon l'article 24 al. 1 LDIS, le territoire cantonal est réparti en bases de départ dont le périmètre d'intervention est délimité en fonction des risques, des missions attribuées et des objectifs de performance. Ces bases de départ sont contenues dans la carte opérationnelle, laquelle est arrêtée par la Commission cantonale de défense incendie et secours (CDIS). Le territoire cantonal a ainsi été découpé en cinq bataillons correspondant aux associa-



Dicastères



tions de communes LDIS, comprenant 38 bases de départ, dont huit sont situées en Sarine.

Les communes restent responsables de la défense incendie et des secours (DIS). Elles le sont via des associations, en l'occurrence en Sarine en créant une direction sauvetage (pompiers + ambulances) au sein du Réseau santé de la Sarine (RSS).

La professionnalisation de certaines tâches de commandement, administratives et techniques garantit un suivi optimal pour aider les élu-e-s à assumer cette responsabilité politique.

Le maintien d'un système volontaire assure, quant à lui, la maîtrise des coûts. Relevons que la plupart des zones urbaines et périurbaines de cette taille, en Suisse, possèdent des corps professionnels aux charges nettement plus élevées.

Cette réforme est la mise en œuvre de la nouvelle loi cantonale (LDIS).

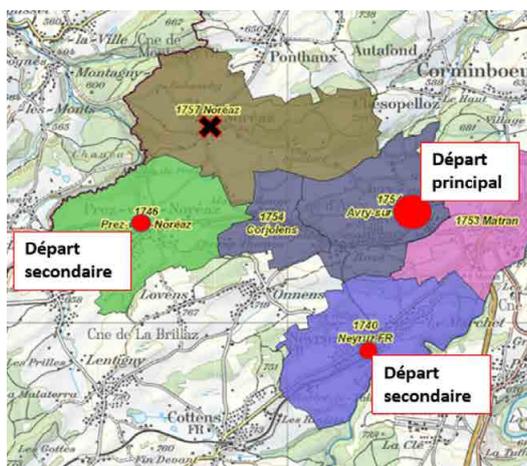
- Le changement de paradigme est profond, puisqu'il est question de gérer la défense incendie en fonction du risque et non plus en fonction des frontières politiques, à savoir les communes, cela afin de garantir l'aide adéquate la plus rapide.
- La défense incendie est confiée, par la LDIS, à des associations de communes. En Sarine, la Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné (CRID) a décidé de confier cette nouvelle tâche au RSS. Elle est opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2023.

Notre compagnie MAN (Matran-Avry-Neyruz) a fusionné avec la compagnie NPC (Noréaz-Prez-Corserey) devenant ainsi la **Compagnie Sarine-Centre**, rattachée au bataillon Sarine. Seuls les locaux d'Avry et Prez sont conservés avec, à terme, une seule base de départ.



Cette nouvelle compagnie s'est déjà bien organisée sous le commandement de Monsieur Olivier Chenux.

La répartition des dicastères entre les différents responsables de l'Etat-major est réglée et l'organigramme a été mis en place. Dès lors, la collaboration est excellente.



Dicastère 8 : Bâtiments et développement durable



Maryline Dafflon, Conseillère communale

La Commune de Neyruz est heureuse d'annoncer les événements 2023 organisés en collaboration avec la Commission communale 3E (Energie, Environnement et Economie)



- **Conversations carbone** : 6 ateliers organisés par « Les Artisans de la transition » (<https://artisansdelatransition.org/>) pour réduire son empreinte carbone grâce à des actions concrètes et adopter un mode de vie plus sobre en carbone.
Les mardis 21 mars, 28 mars, 25 avril, 30 mai 2023, et deux dates à définir, de 18h à 20h (sur inscription)
- **Rénovation des bâtiments privés et transition énergétique en relation avec les subventions communales 2023** : une conférence publique a été organisée le 15 février, suivie par des Cafés-conseils individuels les 29 février et 1^{er} mars 2023.

De plus amples informations au sujet des subventions communales et cantonales sont à consulter sur le site internet (sous l'onglet « Energie »)

- **Cours de prairies fleuries** : pour transformer sa pelouse en prairies fleuries afin de favoriser la biodiversité, avec Nicolas Seydoux, paysagiste neyruzien.

A choix les samedis matin 8 ou 15 avril 2023 (sur inscription)

- **Fresque du climat** : une soirée ludique pour comprendre le problème du changement climatique et ses enjeux, avec l'association « Climate Fresk » (<https://climatefresk.org/fr-ch/>).

Jeudi 4 mai 2023 à 19h à l'Aigle Noir (ouvert à toutes et tous)

- **Nuit des étoiles** : mi-août (date et détails à confirmer)
- **Visite de la forêt de Neyruz organisée avec le Service cantonal des forêts et de la nature** : une excursion dans la forêt neyruzienne en lien avec les thèmes de la biodiversité, du changement climatique, des stations forestières, de la faune des forêts et de son exploitation forestière.

Samedi matin 9 septembre 2023 (horaire et lieu à confirmer, ouvert à toutes et tous)

- **Comptoir des entreprises et commerçant-e-s neyruzien-ne-s** : afin de promouvoir l'économie locale et neyruzienne.

Samedi 23 septembre 2023 à l'Aigle Noir (horaire à confirmer, ouvert à toutes et tous)

- **Conférence sur l'alimentation durable** : pour comprendre comment notre alimentation peut créer

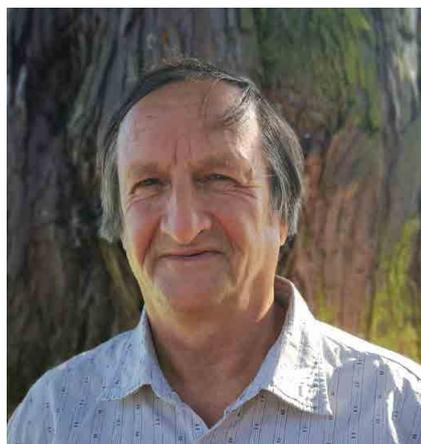
un impact positif sur votre santé et sur la planète.

Jeudi 12 octobre 2023 à 19h à l'Aigle Noir (ouvert à toutes et tous)

Pour plus d'information, merci de consulter l'agenda communal :



Dicastère 9 : Finances et constructions



Jean-Noël Gendre, Conseiller communal

Guide des constructions 2.2022

La Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement a publié la nouvelle version du Guide en 2022.

Cet outil est un précieux soutien à toute personne privée ou professionnelle élaborant un projet de construction. Nous vous recommandons de le consulter et de vous laisser imprégner par les explications détaillées pour toutes formes de procédures, directives, prescriptions légales et réglementaires en matière de construction.

Recevoir l'autorisation de construire est une des étapes de toute demande

de permis de construire, la phase exécution et suivi des travaux, jusqu'à la délivrance du permis d'occuper, est également une phase très importante dans tout projet de construction quelle que soit la procédure exigée.

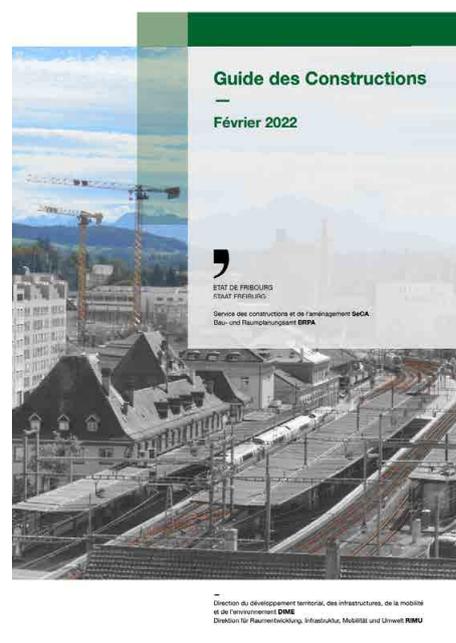
Dans ce sens et pour ne pas négliger ces étapes, le Guide vous renseigne et vous accompagne dans la mise en application de ces exigences.

Une partie du Guide est dédiée au vocabulaire spécifique dans ce domaine et un Glossaire, fort utile pour celles et ceux qui ne sont pas habitués au « jargon verbal » propre aux constructions, lois et règlements.

Piscines et autres points d'eau de loisirs

2023 verra probablement de nouveaux projets de piscines, jacuzzis et autres points d'eau agrémenter l'espace de quelques propriétés. A cet effet, nous vous rappelons que ces objets sont soumis à autorisation de construire dans pratiquement tous les cas de figure (voir tableau indicatif ci-dessous). En 2020, dans l'Ecureuil 119, nous avons déjà porté à votre connaissance les exigences y relatives et les procédures à suivre (vous pouvez redécouvrir cet article sur notre site internet).

C'est l'occasion de vous rappeler le temps nécessaire à l'obtention d'une autorisation de construire pour ce





type d'objet. Il faut prévoir plusieurs semaines, bien en amont des premiers jours d'été pour planifier, constituer le dossier d'enquête et boucler l'ensemble de la procédure. Comptez, à condition qu'il n'y ait pas d'opposition ou tout autre contretemps venant perturber le déroulement habituel d'une telle procédure, environ 2 mois avant l'obtention de l'autorisation de construire.

Piscines privées extérieures ne nécessitant pas de permis de construire

Piscines privées extérieures nécessitant un permis de construire en procédure simplifiée

Piscines privées intérieures nécessitant un permis de construire en procédure ordinaire

Les piscines démontables et/ou gonflables, sans circuit de traitement d'eau, non couvertes et non chauffées, **sont dispensées de permis de construire** (art. 87 al. 1 let. b ReLATeC).

Les piscines privées implantées dans le sol ou démontables avec circuit de traitement d'eau et/ou chauffées et/ou couvertes **sont soumises à procédure simplifiée** (art. 85 al. 1 let. j. ReLATeC).

Les piscines privées en sous-sol d'une habitation **sont quant à elles soumises à la procédure ordinaire** (art. 84 let. a ReLATeC).



Interview



Dans sa session de février 2023, le Grand Conseil fribourgeois accueille une nouvelle députée, Madame Pascale Michel. Neyruz aura ainsi la chance d'avoir une de ses habitantes au cœur du Législatif cantonal. Le Conseil communal profite, à cette occasion, de présenter en 3 questions Madame Michel et lui adresse ses plus vives félicitations.

Que représente pour vous cette accession au Grand Conseil ?

C'est avant tout une belle occasion de contribuer au bien commun. Il y a de multiples manières de s'engager pour une société plus juste et inclusive. Intégrer le Grand Conseil, institution au sein de laquelle s'élaborent les lois cantonales, en est une. C'est une responsabilité que je me réjouis d'assumer, et un grand honneur.

Très concrètement, cette élection va occasionner de nombreuses rencontres et séances pour trouver des compromis et solutions satisfaisantes, et donc alourdir mon agenda.

Quelles seront vos priorités pour la défense des intérêts de la région de la Sarine-Campagne ?

La crise économique actuelle, dont les effets deviennent perceptibles, après la crise sanitaire dont nous sortons à peine, met à mal nos institutions, mais plus encore les services et une sécurité matérielle que nous pensions acquis. Voici quelques-unes de mes priorités pour que la Sarine-campagne soit prise en compte :

- soins médicaux de proximité accessibles, donc une politique sanitaire qui favorise les médecins de premier recours dans les villages ;
- conciliation vie familiale-vie professionnelle, donc des accueils et crèches souples afin de libérer les capacités de travail des parents ;
- mobilité douce pragmatique, donc des transports accessibles aux aînés, aux familles avec poussettes ou aux cyclistes ; des voies sûres réservées aux cyclistes, y compris les enfants et jeunes qui se rendent à l'école ou au CO ;
- cohésion sociale laissant place à chacune et chacun, y compris aux seniors, donc une politique de soutien financier et logistique aux proches aidants ;
- économie locale durable et prospère, donc des règlements et une administration raisonnables pour les PME avec des facilités d'installation.

Et dans la vie de tous les jours, qui est Pascale Michel ?

Une femme de 53 ans, active professionnellement et engagée, maman de 2 jeunes adultes quasi indépendants, qui font ma joie. Habitante du Clédard, j'apprécie de pouvoir me déplacer en train ou à vélo, et de bénéficier de services de proximité.

Mon parcours professionnel s'inscrit dans le vaste champ du social : service de probation, service social régional, entreprise. Visiter les assurés à domicile pour évaluer leur droits aux prestations ou encore soutenir les proches aidants des personnes touchées par la démence, ont aussi été une de mes activités professionnelles. Depuis 2016, je dirige espacefemmes-frauenraum à Fribourg, association qui offre un lieu de rencontre, de soutien et de promotion des femmes d'ici et d'ailleurs.

Au niveau politique, j'ai été conseillère communale plus de 8 ans à Corminboeuf, en charge de la santé et des affaires sociales. J'y ai acquis une vision large des infrastructures régionales.

Socialiste et féministe, je suis sensible aux personnes dont on entend peu la voix et convaincue qu'une société où il fait bon vivre soutient au plan local les entreprises et le tissu social.

Noël des Aînés

Le traditionnel dîner du Noël des Aînés a eu lieu à l'Aigle-Noir, le dimanche 11 décembre 2022, afin de partager

un chaleureux moment. Pas moins de 176 Aînés ont honorés l'invitation du Conseil paroissial et du Conseil communal. Lors de cette agape, nous avons pu assister à une représentation de la

comédie « Un clochard à Noël ». Cette pièce de théâtre a été créée, pour l'occasion, par la compagnie théâtrale les Amis du théâtre de Neyruz.



Informations officielles

Rappel : Alertes SMS

La commune propose un système d'alertes SMS, il fonctionne selon 2 options :

1. Pour les urgences de sécurité à la population (pollution d'eau, danger imminent), tous les habitants détenteurs d'un téléphone portable recevront l'alerte
2. Sur inscription : seuls les habitants le souhaitant recevront les informations de type secondaire comme la fermeture du compacteur, une déviation routière, rappel d'une manifestation, etc.

Site internet www.neyruz.ch – Commandes en ligne – Paiement par Twint



Nous vous rappelons que notre site internet www.neyruz.ch fournit de précieux renseignements et donne la possibilité de réaliser des démarches administratives depuis son domicile. Les annonces d'arrivée et de départ, la commande d'attestations diverses ou

de cartes journalières CFF peuvent se faire directement par internet. De plus, vous pouvez régler toutes vos commandes directement par l'application Twint. Vous n'avez plus besoin de vous déplacer au bureau communal. Les documents ou les billets de train vous seront envoyés directement à votre domicile. Profitez de ce service et de cette facilité de paiement. 

Connaissez-vous les numéros d'urgence en Suisse ?

les 6 numéros sont :

- 144** Ambulance, numéro appels urgents pour tous les cas d'urgence; médicale santé; 1^{er} secours
- 118** Pompiers, sauvetage, lutte contre les incendies
- 117** Police, ordre et sécurité
- 112** Appel d'urgence Européen y compris en Suisse
- 1414** REGA garde Aérienne Suisse de sauvetage, apporte une assistance médicale aérienne
- 145** Institut de toxicologie en cas d'empoisonnement

Principaux contacts communaux

Syndic – M. Jean-Pierre Corpataux
079 581 83 53

Responsable administratif –
M. Nicolas Wolleb 026 916 15 50

Secrétariat communal –
e-mail neyruz@neyruz.ch

Voirie de Neyruz (local du feu)
026 916 15 79

Fontainier communal - M. Gilbert
Defferard 079 250 99 52

Forestier communal - M. Jean-Paul
Borne 079 606 35 37

Gérant des cultures et inspection du bétail - M. Jean-Louis Schafer
026 477 32 15

Suppléant - Gérard Mettraux
026 477 18 01

Garde-Faune - M. Guy Menoud
079 636 23 61

Section des Samaritains :
www.samaritains-neyruz.ch

Prêt de matériel samaritains -
Mme Anne-Lise Faoro 076 579 18 89

Présidente des samaritains -
Mme Fabienne Chappuis 026 401 16 21

Cure catholique romaine
026 477 12 20

Paroisse réformée 026 309 24 90

Gendarmerie cantonale de Prez -
Cpl Nicolas Cuennet 026 305 87 55

Service Social Arcos, Rosé
026 477 16 88

Congélateur collectif - M. Jean-Marc
Schorderet 079 478 88 05





Agenda des manifestations

Calendrier 2023

| Date | Activité | Organisateur | Salle / Lieu |
|-------------------------------------|---|------------------------------|-------------------------------|
| mardi 21 mars 2023 | Conversation carbone | Commune de Neyruz | Salle l'Ecureuil, Complexe |
| vendredi 24 mars 2023 | BiblioWeekend | Bibliothèque Terre-Lune | Bibliothèque de l'école |
| samedi 25 mars 2023 | | | |
| dimanche 26 mars 2023 | | | |
| vendredi 31 mars 2023 | Concert | La Cordiale | Grande salle Aigle Noir |
| samedi 01 avril 2023 | | | |
| 08.04.-15.04.-22.04.2023 | Cours prairie fleurie | Commune de Neyruz | Communication aux inscrits-es |
| jeudi 13 avril 2023 | Représentations théâtrales | Mouvement Les Ecureuils | Grande salle Aigle Noir |
| vendredi 14 avril 2023 | | | |
| samedi 15 avril 2023 | | | |
| mardi 25 avril 2023 | Conversation carbone | Commune de Neyruz | Pavillon scolaire |
| jeudi 04 mai 2023 | Fresque du climat | Commune de Neyruz | Grande salle Aigle Noir |
| vendredi 12 mai 2023 | Rencontre de printemps | Commune de Neyruz | Grande salle Aigle Noir |
| mardi 16 mai 2023 | Séance Conseil général | Commune de Neyruz | Grande salle Aigle Noir |
| dimanche 28 mai 2023 | Course à pied La Neyruzienne | Ski-Club Neyruz | Départ Centre Les Simon |
| mardi 30 mai 2023 | Conversation carbone | Commune de Neyruz | Salle l'Ecureuil, Complexe |
| samedi 03 juin 2023 | Marché d'été (en journée) | Commune de Neyruz | Ecole |
| vendredi 16 juin 2023 | Ateliers Bibliothèque Né pour lire | Bibliothèque Terre-Lune | Bibliothèque de l'école |
| samedi 01 juillet 2023 | Tournoi villageois de pétanque | Club de pétanque La Rincette | Centre Les Simon |
| lundi 31 juillet 2023 | Fête nationale | Société de Jeunesse | Centre Les Simon |
| mardi 15 août 2023 | La nuit des étoiles | Commune de Neyruz | Lieu à définir |
| week-ends période 29.08.-25.09.2023 | Pumptrack mobile | Commune de Neyruz | Parking La Carrida |
| samedi 09 septembre 2023 | Visite forêt de Neyruz | Commune de Neyruz | Départ-Lieu à définir |
| dimanche 17 septembre 2023 | Tournoi «Boules et cartes» | Club de pétanque La Rincette | Centre Les Simon |
| samedi 23 septembre 2023 | Comptoir neyruzien | Commune de Neyruz | Grande salle Aigle Noir |
| mardi 03 octobre 2023 | Séance Conseil général | Commune de Neyruz | Grande salle Aigle Noir |
| vendredi 06 octobre 2023 | Souper-spectacle | Les Amis du Théâtre | Grande salle Aigle Noir |
| samedi 07 octobre 2023 | | | |
| jeudi 12 octobre 2023 | Conférence alimentation durable | Commune de Neyruz | Grande salle Aigle Noir |
| samedi 18 novembre 2023 | Majorité civique 2022-2023 | Commune de Neyruz | Restaurant La Chaumière |
| samedi 25 novembre 2023 | Marché d'hiver (en soirée) | Commune de Neyruz | Ecole |
| vendredi 8 décembre 2023 | Loto des enfants | Conseil des parents | Grande salle Aigle Noir |
| dimanche 10 décembre 2023 | Noël des Aînés | Commune/Paroisse de Neyruz | Grande salle Aigle Noir |
| mardi 12 décembre 2023 | Séance Conseil général | Commune de Neyruz | Grande salle Aigle Noir |
| mercredi 13 décembre 2023 | | | |

Calendrier 2024

| Date | Activité | Organisateur | Salle / Lieu |
|-----------------------------|--|------------------------------|-------------------------|
| samedi 06 janvier 2024 | Bal du Petit Nouvel An | Restaurant Aigle Noir | Grande salle Aigle Noir |
| vendredi 12 janvier 2024 | Match aux cartes villageois | Club de pétanque La Rincette | Grande salle Aigle Noir |
| vendredi 19 janvier 2024 | Apéritif des «Bénévoles» | Commune de Neyruz | Grande salle Aigle Noir |
| vendredi 26 janvier 2024 | Apéritif des nouveaux habitants | Commune de Neyruz | Grande salle Aigle Noir |
| mardi 06 février 2024 | Réunion annuelle des sociétés | Commune de Neyruz | Grande salle Aigle Noir |
| week-end 01.-02.-03.03.2024 | Représentations théâtrales | Les Amis du Théâtre | Grande salle Aigle Noir |
| week-end 08.-09.-10.03.2024 | | Les Ecureuils | Grande salle Aigle Noir |
| week-end 14.-15.-16.03.2024 | | | |



La Jeunesse de Neyruz, 5 ans d'existence

C'est en 2017 que se forme un petit comité avec une idée bien précise : recréer la Jeunesse de Neyruz, qui s'était éteinte il y a plusieurs années. Ses efforts payeront en avril 2018 lors de la première assemblée générale qui réunit une dizaine de personnes. Après 2 ans de croissance et 45 membres à son actif, la jeunesse est hélas ralentie par la pandémie.

Elle s'est néanmoins vite relevée et offre aujourd'hui des événements et activités à ses membres, tels que les ouvertures mensuelles du local, la fondue et la grillade annuelle, la sortie à la course de ski d'Adelboden, la préparation du char et la participation au giron des jeunesses. Elle est aussi active au sein du village comme pour les chants du 1^{er} mai, la visite du St-Nicolas dans les familles et le ramassage des déchets auprès des personnes à mobilité réduite tous les derniers samedis du mois.

Après 5 belles années d'existence, la jeunesse est maintenant prête et motivée à organiser de nouveaux et plus grands événements pour les jeunes et la population de Neyruz.



Concert de la Chanson du Moulin



Paquets de la Saint-Nicolas pour les enfants de l'école Terre-Lune



Bal du petit Nouvel-An



**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE
GEMEINSAM STÄRKER

Service de déclaration d'impôts

Service de déclaration d'impôts

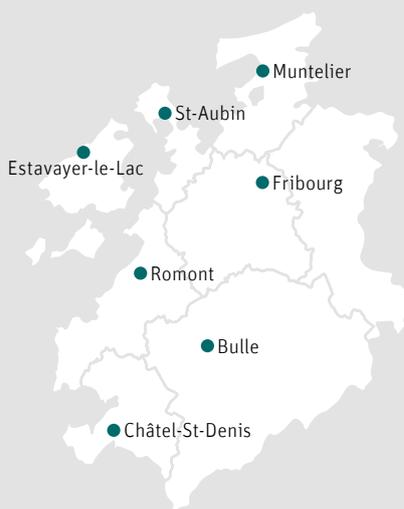
Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pour que remplir sa déclaration d'impôts ne soit plus une corvée !

Pro Senectute Fribourg vous offre la possibilité de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un·e bénévole expérimenté·e **du 23 janvier 2023 au 30 avril 2023**, dans un de nos locaux (voir carte ci-dessous) ou à votre domicile.

Cette offre s'adresse aux personnes dès 60 ans domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration d'impôts dite simple (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Une déclaration d'impôts coûte 65.– lorsque remplie dans un de nos locaux et 85.– si remplie à votre domicile (durée max. 1 heure). Un supplément de 20.– est demandé pour chaque demi-heure supplémentaire.



Renseignements et rendez-vous

dès le 16 janvier 2023
uniquement par téléphone
au 026 347 12 92

Heures d'ouverture
du lundi au vendredi
8 h 30 - 11 h 30
13 h 30 - 16 h 30

Pro Senectute Fribourg
Passage du Cardinal 18
1700 Fribourg

www.fr.prosenectute.ch

**ENVIE QUE VOTRE ENFANT
DEVienne UN SUPER PIÉTON?
ALORS PENSEZ AU PEDIBUS!
C'EST TOUT SIMPLE ET ÇA
MARCHÉ COMME UN VRAI
BUS, MAIS À PIED.**

Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite des parents.

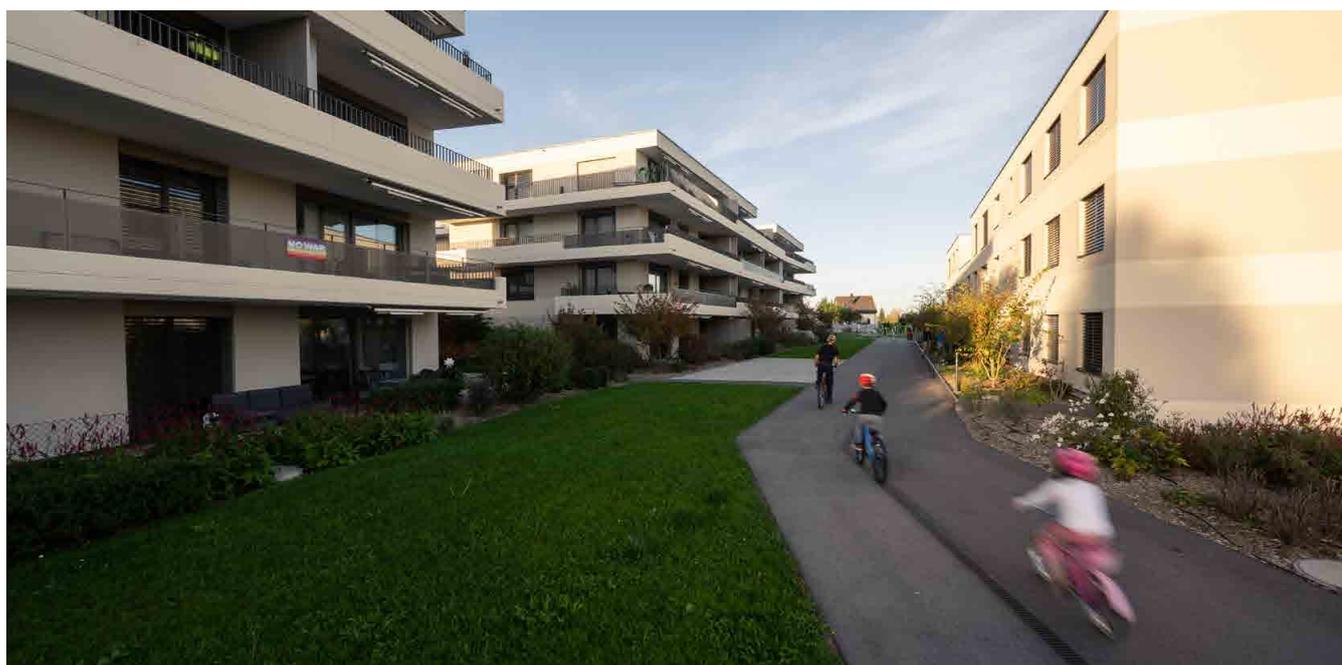
Des centaines de lignes Pedibus marchent quotidiennement partout en Suisse. Une invention qui change la vie ! La Coordination Pedibus Fribourg vous informe et vous soutient pour créer une ligne Pedibus dans votre quartier. Elle fournit gratuitement du matériel de sécurité et propose une assurance gratuite en collaboration avec le BPA.



La Coordination Pedibus Fribourg, vous informe et vous soutient: fribourg@pedibus.ch
076 430 05 58 - www.pedibus.ch



Pour une mobilité
d'avenir **ate**





CarteCulture
KulturLegi
Canton Fribourg | Kanton Freiburg

Participer à la vie culturelle, sportive et de loisir malgré un petit budget.

Vous voulez profiter de la vie culturelle à petit prix ? La CarteCulture de Caritas Fribourg est faite pour vous !

Qu'est-ce que la CarteCulture ?

Cette carte permet aux personnes à petit budget de profiter de rabais d'au moins 30% sur des activités telles que le cinéma, la piscine, les musées, le théâtre, les concerts, les abonnements de journaux, etc.

Qui peut bénéficier de la CarteCulture ?

Vous pouvez obtenir la CarteCulture si vous bénéficiez d'une réduction des primes d'assurance maladie, des prestations complémentaires de l'AVS / l'AI, de l'aide sociale, d'une bourse d'études ou si vous avez une saisie de salaire de 9 mois ou plus.

Quelles sont les offres de la CarteCulture ?

La liste des partenaires et des offres sont référencés sur le site www.carteculture.ch/fribourg-et-region.

Bénéficiez par exemple de :

- 50% de réduction à Equilibre-Nuithonie de Fribourg ;
- 35% de réduction pour l'Estivale Open Air d'Etavayer ;
- 50% sur les spectacles du cirque Knie ;
- 30% de réduction sur les abonnements à La Lanterne Magique ;
- la gratuité des entrées à plusieurs musées du canton ;
- 30% sur les entrées au Papillorama de Chiètres ;
- 40% sur les entrées au théâtre La Malice de Bulle ;
- l'accès aux Epicerias Caritas, etc.

Comment fonctionne la CarteCulture ?

Pour bénéficier des réductions, vous devez présenter votre carte à la caisse des partenaires de la CarteCulture lors de l'achat de votre bien ou service.





Combien coûte la CarteCulture ?

La CarteCulture est gratuite et valable une année. Vous pouvez l'utiliser dans le canton de Fribourg ainsi que dans le reste de la Suisse. Pour toute information complémentaire, contactez Caritas Fribourg au 026 321 18 54.



Formulaire à remplir :



QU'EST-CE QUE LA CarteCulture?

La CarteCulture permet aux personnes avec des petits budgets de profiter de rabais entre 30% et 70% sur les offres culturelles, sportives ou de formation, telles que cinémas, piscines, théâtres, cours de langue, concerts, abonnements de journaux, etc.

La CarteCulture est gratuite.

OUI, JE COMMANDE LA CARTECULTURE

Offre valable pour les communes ayant adhéré à la CarteCulture.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Date de naissance _____

Téléphone _____

E-mail _____

Je souhaite recevoir la newsletter par courriel

Documents à joindre:

1. Photo-passeport (veuillez inscrire votre nom et prénom au verso de la photo)
2. Décision d'octroi d'une réduction de primes d'assurance maladie ou décision d'octroi d'une bourse ou dernier avis de taxation et attestation de baisse de revenu ou attestation de baisse de salaire.

Date: _____ Signature: _____

Veuillez envoyer le formulaire à l'adresse suivante:
Caritas Fribourg / CarteCulture
Rue de Morat 8 – 1700 Fribourg

Inscription en ligne et information:
www.carteculture.ch/fribourg
026 321 18 54 ou info@caritas-fr.ch



Horaires d'ouverture

L'administration communale

vous reçoit et répond à vos appels comme suit :

| | Matin | Après-midi |
|----------|---------------|-------------------|
| Lundi | 08h00 à 11h30 | 13h30 à 18h00 |
| Mardi | 08h00 à 11h30 | Fermé |
| Mercredi | 08h00 à 11h30 | Fermé |
| Jeudi | 08h00 à 11h30 | Fermé |
| Vendredi | 08h00 à 11h30 | Fermé |

La déchetterie

est ouverte comme suit :

| | |
|----------|--------------------------------|
| Lundi | 17h00 à 19h00 |
| Mardi | 17h00 à 19h00 |
| Mercredi | 09h00 à 11h00 |
| Jeudi | 17h00 à 19h00 |
| Vendredi | 17h00 à 19h00 |
| Samedi | 09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00 |

Une application est disponible pour smartphone MEMODéchets, vous y trouvez toutes les informations utiles pour l'élimination de vos déchets ordinaires ou spéciaux.



Cette publication est imprimée en Suisse chez media-f

